



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 011-211101167-20240319-2024\_01D-AU



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Décision n° 2024/01

Domaine et patrimoine : Finances – Subventions

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'aménagement de l'avenue Nelly OLIN**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;  
Vu la délibération en date du 6 février 2024 autorisant M. le Maire à solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;  
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de l'avenue N. OLIN,  
Vu le montant total estimatif de la tranche 2 du projet estimé à 815 308,34 HT,  
Considérant que pour faciliter la réalisation de cette opération, il convient solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La commune de CUXAC D'AUDE sollicite auprès de l'Etat (DETR 2024) une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue Nelly OLIN (tranche 2).

**ARTICLE 2 :**

Le budget prévisionnel H.T. des travaux s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux voirie/réseaux/divers : 627 908,34 €

Travaux électrification rurale, éclairage public, IPCE : 187 400 €

Recettes :

DETR 2024 (20%) : 163 061,67 €

Agence Eau : 121 480,94 €

Département Aude : 154 419,40 €

SYADEN : 93 170,00 €

Commune : 283 176,33 €

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 19 mars 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

